



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 1544

Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les fermetures de trésoreries en milieu rural. Sachant que ces institutions permettent souvent de tenir la comptabilité municipale, il lui demande comment il entend maintenir ce service public de proximité.

Texte de la réponse

Le réseau du Trésor public s'adapte en permanence aux besoins de ses usagers et partenaires ainsi qu'aux évolutions de son environnement de façon à garantir et même enrichir l'offre du Trésor public. Dans ce cadre, l'objectif est d'offrir la meilleure forme d'organisation territoriale, en s'adaptant aux réalités géographiques, économiques et humaines qui ne sont pas les mêmes partout, en discutant localement avec les acteurs concernés et en réfléchissant avec pragmatisme à de nouvelles formes de présence. Ainsi, le dispositif de gestion conjointe, qui consiste à confier la responsabilité de deux trésoreries à un même responsable, a été mis en place pour adapter les modes de gestion des trésoreries rurales, afin de concilier au mieux l'accessibilité au service public et la contrainte d'un emploi optimal des ressources en personnel d'encadrement mises à la disposition du Trésor public. En tout état de cause, les opérations éventuelles de fermetures de trésoreries feront l'objet d'une concertation et d'un accompagnement, tant vis-à-vis des partenaires locaux que des personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1544

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2830

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4026